

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°30 du 23 juillet 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°9

ARRÊTÉ
portant dissolution de la brigade territoriale de Moussey (Vosges).

Du 18 juin 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Moussey (Vosges).

Du 18 juin 2010

NOR D E F G 1 0 5 1 2 6 9 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°30 du 23 juillet 2010, texte 9.

Art. 1er. La brigade territoriale de Moussey (Vosges) est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2010. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Senones (Vosges) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Senones exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Laurent MULLER.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
BT Senones	Ban-de-Sapt	Ban-de-Sapt
	Châtas	Belval
	Denipaire	Châtas
	Hurbache	Denipaire
	Ménil-de-Senones	Grandrupt
	Moyenmoutier	Hurbache
	Saint-Jean-d'Ormont	La Petite-Raon
	Senones	Le Mont
	Vieux-Moulin	Le Puid
		Le Saulcy
		Le Vermont
		Ménil-de-Senones
		Moussey
		Moyenmoutier
		Saint-Jean-d'Ormont
		Saint-Stail
		Senones
		Vieux-Moulin
BT Moussey	Belval	Dissolution
	Grandrupt	
	La Petite-Raon	
	Le Mont	
	Le Puid	
	Le Saulcy	
	Le Vermont	
	Moussey	
	Saint-Stail	